

4) Microbiologie

Bactériologie :

- Caractères morphologiques, culturels, biochimiques et antigéniques distinctifs des cocci gram-, cocci gram+, bacilles gram-, bacilles gram+, mycobactéries, spirochètes, anaérobies, rickettsies, mycoplasmes et chlamydiae,

- Examen cytobactériologique des produits pathologiques,

- L'antibiogramme : mode opératoire, lecture et interprétation,

- Mécanisme des résistances bactériennes aux antibiotiques,

- Contrôle de qualité interne en bactériologie clinique,

- Titration des anticorps spécifiques des enzymes du streptocoque B hémolytique du groupe A (*Streptococcus pyogenes*),

- Diagnostic sérologique des brucelloses,

- Sérodiagnostic de WIDAL,

- Diagnostic sérologique de la syphilis.

Virologie :

- Diagnostic de laboratoire des infections par:

* Virus de la grippe,

* Virus de la rubéole,

* Virus des oreillons,

* Entérovirus,

* Rotavirus,

* Cytomégalovirus,

* Virus des hépatites VHA, VHB, VHC,

* Virus EPSTEIN-BARR,

* Virus de l'immunodéficience humaine.

5) Parasitologie :

Parasitologie :

Diagnostic de laboratoire des parasitoses digestives, génito-urinaires, viscérales, sanguines et cutanées :

- Examen parasitologique de selles

Mycologie :

- Diagnostic de laboratoire des :

* Aspergilloses,

* Cryptococcose,

* Pneumocystose,

* Blastomycoses,

* Sporotrichose,

* Mycétomes,

* Candidoses,

* Dermatophytomycoses,

* Pityriasis versicolor,

* Examen mycologique des produits pathologiques.

II/ Questions générales :

- Statistiques appliquées à la biologie,

- Exigences du management de la qualité dans les laboratoires d'analyses de biologie médicales,

- Législation tunisienne en matière de laboratoire d'analyses médicales,

- Organisation d'un laboratoire d'analyses médicales,

- Législation tunisienne en matière de transfusion sanguine

- Organisation sanitaire en Tunisie,

- Programmes nationaux de la lutte contre les fléaux sociaux et les maladies transmissibles: objectifs, stratégies et résultats,

- La formation continue des personnels de santé: objectifs, stratégies pédagogiques, évaluation.

Arrêté du ministre de la santé du 4 juin 2013, modifiant et complétant l'arrêté du 28 janvier 2008 fixant le règlement et le programme du concours sur épreuves pour le recrutement de pharmaciens spécialistes principaux de la santé publique.

Le ministre de la santé,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des Pouvoirs Publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 2005-3296 du 19 décembre 2005, portant statut particulier des pharmaciens hospitalo-sanitaires, tel que modifié et complété par le décret n° 2007-2976 du 19 novembre 2007,

Vu le décret n° 2013-1372 du 15 mars 2013, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 28 janvier 2008, fixant le règlement et le programme du concours sur épreuves pour le recrutement de pharmaciens spécialistes principaux de la santé publique.

Arrête :

Article premier - L'annexe jointe à l'arrêté du 28 janvier 2008 susvisé est abrogée et remplacée par l'annexe ci-jointe.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 4 juin 2013.

Le ministre de la santé

Abdellatif Mekki

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ali Larayedh

ANNEXE

Programme de l'épreuve pratique écrite du concours de recrutement des pharmaciens spécialistes principaux de la santé publique

Spécialité de pharmacie hospitalière industrielle :

I. Questions spéciales :

- Antibiotique et antibiothérapie
- Analgésiques et anti inflammatoires
- Dispositifs médicaux : gestion et approvisionnement
- Gestion de la pharmacie hospitalière
- Législation et gestion des produits stupéfiants et psychotropes à l'hôpital
- Gaz médicaux
- Stérilisation
- Nutrition parentérale et entérale
- Pharmacovigilance

II. Questions générales :

- Circuit des médicaments à l'hôpital
- Iatrogénie médicamenteuse
- Interaction médicamenteuse et incompatibilités physico-chimiques
- Information et éducation du patient
- Observance thérapeutique
- Dispensation et validation de l'ordonnance médicale
- Bonnes pratiques de la préparation hospitalière

Spécialité Biologie :

I. Questions spéciales :

1) Biochimie chimique :

- Bilan électrolytique: ionogramme, bilan phosphocalcique, détermination du magnésium
- Equilibre acido-basique du sang
- Diabète sucré et rénal
- Les hyperlipidémies
- Anomalies de l'hémoglobine
- Exploration de la thyroïde
- Exploration de la cortico-surrénale
- Exploration des glandes génitales
- Exploration gastro-intestinale,
- Exploration pancréatique
- Exploration rénale
- Exploration du myocarde
- Interférences médicamenteuses sur les examens de biochimie clinique
- Exploration des intoxications (oxyde de carbone, organo-chlorées, organo-phosphorées, barbiturique, phénothiazines, alcool éthylique, plomb)
- Exploration hépatique
- Contrôle de qualité interne en biochimie clinique

2) Hématologie

- L'hémogramme : définition, valeurs de référence et variations physiopathologiques
- Bilan diagnostique des atteintes de lignées érythrocytaire leucocytaire et plaquettaire
- Exploration et variations physiopathologiques :
 - De l'hémostase primaire
 - De la coagulation
 - Du système fibrinolytique
- Exploration
 - De l'hémophilie
 - De l'hémolyse
- Surveillance biologique d'un traitement anticoagulant
- Détermination de systèmes sanguins (ABO, Rhésus Kell, Duffy, Kid, MNSP)
- Détermination des groupes leucocytaires et plaquettaires
- Accidents et incidents transfusionnels
- Sécurité transfusionnelle et organisation matérielle

- L'allo-immunisation
- Contrôle de qualité interne en hématologie

3) Immunologie

- Les immunoglobulines
- Le système du complément
- Les cellules de l'immunité
- La réponse immunitaire à médiation cellulaire
- Déficiences immunitaires
- Auto-immunité
- Exploration immunologique de l'allergie

4) Microbiologie

Bactériologie :

- Caractères morphologiques, culturels, biochimiques et antigéniques distinctifs des cocci gram-, cocci gram+, bacilles gram-, bacilles gram+, mycobactéries, spirochètes, anaérobies, rickettsies, mycoplasmes et chlamydiae,

- Examen cytobactériologique des produits pathologiques,

- L'antibiogramme : mode opératoire, lecture et interprétation,

- Mécanisme des résistances bactériennes aux antibiotiques,

- Contrôle de qualité interne en bactériologie clinique,

- Titrage des anticorps spécifiques des enzymes du streptocoque B hémolytique du groupe A (*Streptococcus pyogenes*),

- Diagnostic sérologique des brucelloses,

- Sérodiagnostic de WIDAL,

- Diagnostic sérologique de la syphilis.

Virologie :

- Diagnostic de laboratoire des infections par :

* Virus de la grippe,

* Virus de la rubéole,

* Virus des oreillons,

* Entérovirus,

* Rotavirus,

* Cytomégalovirus,

* Virus des hépatites VHA, VHB, VHC,

* Virus EPSTEIN-BARR,

* Virus de l'immunodéficience humaine.

5) Parasitologie

Parasitologie

- Diagnostic de laboratoire des parasitoses digestives, génito-urinaires, viscérales, sanguines et cutanées :

- Technique corologique parasitaires

Mycologie

- Diagnostic de laboratoire des :

* Aspergilloses,

* Cryptococcose,

* Pneumocystose,

* Blastomycoses,

* Sporotrichose,

* Mycétomes,

* Candidoses,

* Dermatophytomycoses,

* Pityriasis versicolor,

II/ Questions générales :

- Statistiques appliquées à la biologie,

- Exigences du management de la qualité dans les laboratoires d'analyses de biologie médicales,

- Législation tunisienne en matière de laboratoire d'analyses médicales,

- Automatisation et informatisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale,

- Organisation d'un laboratoire d'analyses médicales,

- Législation tunisienne en matière de transfusion sanguine

- Organisation sanitaire en Tunisie,

- Programmes nationaux de la lutte contre les fléaux sociaux et les maladies transmissibles : objectifs, stratégies et résultats,

- La formation continue des personnels de santé: objectifs, stratégies pédagogiques, évaluation.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret n° 2013-2280 du 28 mai 2013.

Monsieur Chaker Sahli, inspecteur général du travail et de conciliation, est chargé des fonctions de directeur régional des affaires sociales du Kef.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur général d'administration centrale.